

CONJOINT ADDICT AU CANABIS, DIVORCE ET LES ENFANTS DANS TOUT ÇA??

Par Profil supprimé Postée le 13/09/2013 22:23

Bonjour,

Après 17 ans de vie commune, un mariage et deux petites filles de 6 et 2 ans, je demande le divorce à cause de l'addiction au cannabis de mon mari. Il est fumeur depuis de nombreuses années mais j'ai mis énormément de temps à comprendre et admettre qu'il est en proie à une réelle addiction. J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour l'aider et sauver notre couple. Mais sans succès. Je sais aujourd'hui que rien ne sera possible tant qu'il ne le souhaitera pas. Et la vérité c'est qu'il ne veut pas arrêter.

Quoiqu'il en soit, un problème plus grave se pose aujourd'hui. Nous sommes en train de nous séparer, il vit encore à la maison jusqu'à la fin de l'année et j'ai peur pour mes filles. Car depuis l'annonce de la séparation, il ne se cache plus, il se laisse aller à une consommation beaucoup plus importante, tout cela mélangé au anti-dépresseur, il s'endort facilement sur le canapé avec tout son petit matériel sur la table du salon. Ce n'est pas normalement que m'a fille de 6 ans voit des choses pareil! Et si m'a dernière de 2 ans venait à manger du cannabis en pensant que c'est du chocolat?! Je fais la chasse, j'enlève, je planque, je jette... mais quand il aura la garde des enfants le week-end, je ne serai pas là pour veiller. Nous divorçons par consentement mutuelle, je n'ai pas fait état de ce problème, mais je commence réellement à douter. J'ai peur pour la sécurité de mes enfants. Je ne veux pas les priver de leur père mais s'il arrivait un accident?? Que dois-je faire? Aidez moi, svp !

Mise en ligne le 16/09/2013

Bonjour,

Si en dépit des demandes que vous faites à votre conjoint concernant l'équilibre et la sécurité de vos enfants il ne prend pas conscience de vos inquiétudes, peut-être pouvez-vous l'informer de votre idée de faire état de ces choses là à votre avocat. Il ne s'agit évidemment pas de lui faire peur ou de le menacer de le priver de ses filles mais d'essayer de lui faire entendre que ses consommations peuvent impacter son droit de résidence. Le fait d'être fumeur de cannabis n'empêche pas d'être un bon parent mais nous comprenons qu'il soit difficilement acceptable d'imaginer ses enfants exposés de près ou de loin à des consommations.

Si dans votre entourage certains proches sont au courant de la situation que vous décrivez, peut-être peuvent-ils essayer d'intervenir eux aussi auprès de votre conjoint pour soutenir votre demande.

Si vous souhaitez discuter plus avant de vos inquiétudes, n'hésitez pas à nous recontacter, nous sommes également joignables au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7/7, de 8h à 2h).

Cordialement.
